

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès n° 200753537 - Courriel réponse
Date : 16 août 2021 12:20:00
Pièces jointes : [A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 26 mars dernier, concernant le 1450, rue Joliot-Curie à Boucherville – Lot 2 508 431.

Les documents suivants sont accessibles :

- 1. Lettre du 2009-07-02;
- 2. Lettre du 2009-04-20;
- 3. Rapport de l'inspection du 2009-03-26.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant : <https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EutRwV4u-E9BmIsRJg8kqzcBpeCtdameARTaE9YwOKRz5g?e=GdB1Qi>.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 2 juillet 2009

Monsieur Charles Barchechath
Imprimerie Décopak inc.
1450 Joliot-Curie,
Boucherville (Québec) J4B 7L9

N/Réf.: 7610-16-01-1061100
400607843

Objet : Exploitation d'une usine sans certificat d'autorisation et mauvaise gestion des
matières dangereuses résiduelles au 1450 Joliot-Curie à Boucherville

Monsieur,

Suite à votre lettre datée du 28 avril 2009, nous souhaiterions vous préciser qu'effectivement nous avons adressé la lettre au nom de M. Maurice Lasry, puisqu'il s'agit des coordonnées légales de votre entreprise au Registraire des entreprises du Québec.

De plus, sachez qu'aucun dossier n'est existant au ministère à l'adresse actuelle de *Imprimerie Décopak inc.* De ce fait, aucun certificat d'autorisation n'a été délivré au 1450 Joliot-Curie, Boucherville afin d'autoriser les activités qui y sont pratiquées.

Pour ce qui est de l'entreposage de matières dangereuses résiduelles (mdr) dans votre usine, notez qu'aucun drain n'est toléré dans l'aire d'entreposage des mdr, comme indiqué à l'article 35 du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD) et ce même s'il s'agit d'une matière solide. Les 15 mètres séparant vos contenants de matières dangereuses résiduelles du drain de plancher ne sont pas suffisants.

Afin de vous conformer à la LQE et au RMD, vous devez obtenir un certificat d'autorisation du ministre et modifier l'entreposage de vos matières dangereuses résiduelles.


...2

Nous vous demandons donc de nous informer, d'ici au 16 juillet 2009, de votre intention à nous soumettre une demande de certificat d'autorisation et de nous fournir une date d'échéance pour nous présenter ladite demande. La délivrance du certificat d'autorisation ne pourra s'effectuer que dans la mesure où votre demande sera complète et conforme.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre la soussignée au 450 928-7607, poste 272.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

MCDA/mcda


Marie-Claude Daigneault-April
Technicienne, secteur industriel

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 20 avril 2009

Monsieur Maurice Larsy
Imprimerie Décopak inc.
300, Léo-Pariseau, bureau 2000
Montréal (Québec) H2X 4B3

N/Réf. : 7610-16-01-1061100
400572448

Objet : Exploitation d'une usine sans certificat d'autorisation et mauvaise gestion des
matières dangereuses résiduelles au 1450 rue Joliot-Curie à Boucherville

Monsieur,

La présente fait suite à l'inspection réalisée le 26 mars 2009 par M^{me} Marie-Claude Daigneault-April, fonctionnaire dûment autorisée du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie. Lors de cette inspection, nous avons constaté que vous pratiquez une activité susceptible d'émettre un contaminant dans l'environnement et de modifier la qualité de l'environnement. Conséquemment, un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* est nécessaire pour réaliser cette activité.

De plus, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au Règlement sur les matières dangereuses (RMD) :

1. Présence d'un drain dans un endroit où est entreposée une matière dangereuse résiduelle (barils de solvant et de peinture) qui n'est pas obturé hermétiquement en tout temps ou qui n'est pas relié à un système pouvant assurer la récupération de la matière.
- *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2)*

Afin de vous conformer à la LQE et au RMD, vous devez obtenir un certificat d'autorisation du ministre et modifier l'entreposage de vos matières dangereuses résiduelles.

...2

Nous vous demandons donc de nous informer, d'ici au 8 mai 2009, de votre intention à nous soumettre une demande de certificat d'autorisation et de nous fournir une date d'échéance pour nous présenter ladite demande. La délivrance du certificat d'autorisation ne pourra s'effectuer que dans la mesure où votre demande sera complète et conforme.

Également, nous vous demandons de procéder immédiatement à la mise en place des correctifs qui s'imposent conformément au RMD.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Marie-Claude Daigneault-April au 450 928-7607, poste 272.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

ORIGINAL SIGNÉ

MM/MCDA/mcda

Marie-Claude Daigneault-April, technicienne
Secteur industriel

IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7610-16-01-1061100
N° d'intervention SAGO :	300490295
N° de document SAGO	400568818
Date de la visite :	2009-03-26
Heures	Arrivée : 13h15 Départ : 14h10
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (DD MM SS.sss): 45 33 25.0N, 73 25 59.9W
Nom de l'inspecteur :	Marie-Claude Daigneault-April
Accompagné par :	
Lieu visité :	Imprimerie Décopak inc.
Raison sociale :	
Adresse :	1450, rue Joliot-Curie
Municipalité :	Boucherville
Code postal :	J4B 7L9
Adresse postale :	Articles 53-54 de la L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 de la L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450-641-4771 1-866-641-4771
Télécopieur :	450-641-4240
Photos	Nombre : 31
Échantillon :	
Annexes	1 : Courriel de la plainte. 2 : Étiquettes des poudres utilisées. 3 : Photos de l'intérieur de l'entreprise tirée du site Internet de <i>Imprimerie Décopak inc.</i>
Conditions météorologiques :	Ensoleillé

PLAIGNANT(E)		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
Nom :	Articles 53-54 de la L.A.D.		
Adresse :			
Téléphone :			
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83) :			

BUT DE LA VISITE
Vérifier le bien fondé de la plainte du 6 mars 2009 relative à l'émission de poussières provenant des activités de la compagnie et vérifier si les activités de la compagnie nécessitent un certificat d'autorisation.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La plainte effectuée fait référence plus particulièrement à l'émission de poussière dans l'environnement (résidus sur les voitures), de l'utilisation d'une poudre toxique sans dispositifs filtrants ainsi qu'une non-conformité des installations de production (annexe 1).

Imprimerie Décopak inc. est une entreprise spécialisée dans la sérigraphie, le laquage, le givrage et le lustrage de bouteilles de tout genre, plastique, verre et métal (photo 22). L'entreprise est en activité depuis 1994, sans certificat d'autorisation.

À mon arrivée sur les lieux, c'est à monsieur ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} **Articles 53-54 de la L.A.D.**, que je me suis présenté et à qui j'ai expliqué le but de ma visite.

Celui-ci m'a fait visiter l'entreprise et m'a expliqué les procédés employés dans l'usine.

Articles 23-24 de la L.A.D.

^{Articles 23-24 de la L.A.D.} réservée uniquement à la confection des modèles qui seront imprimé sur polyester sont tendus dans des cadres d'aluminium où sont imprimer les Ces cadres, une fois l'utilisation terminée, doivent être nettoyés de l'encre d'impression à l'aide de solvants (photos 1 et 2). Les solvants utilisés dans cette salle sont récupérés et entreposés dans des barils, dans l'usine. Les imprimeuses sont aussi nettoyées avec du solvant. Articles 23-24 de la L.A.D. et sont entreposées dans les mêmes barils (photo 6).

Les écrans qui sont inutilisables sont jetés dans un conteneur de la compagnie ^{Articles 23-24 de la L.A.D.} placé à l'extérieur (photo 24).

Lors de mon inspection, ^{Article} barils étaient en entreposage. Ceux-ci sont disposés par une compagnie autorisée. Il y a présence de ^{Article} drains dans l'espace d'entreposage des barils et il n'y a pas de cuvettes sous ces barils.

L'entreprise possède ^{Articles} imprimeuses, dont ^{Article} en fonction lors de l'inspection, ^{Article} four à compression céramique, ^{Article} chambres à peintures (photos 5, 11 et 13) et une chambre pour l'application de poudre pour faire le givrage sur les bouteilles (photos 16, 17 et 18).

Les chambres à peintures qui n'étaient pas en utilisations, sont munies de filtres (photo 12) situés au fond de la chambre (photo 13).

Ces filtres sont changés périodiquement selon la fréquence d'utilisation des équipements. Les filtres usés, une fois secs, sont jetés dans le conteneur ^{Articles 23-24 de la L.A.D.} à l'arrière (photo 24).

La chambre servant à faire l'application de poudre pour le givrage n'était pas en utilisation. Cette chambre est munie de ^{Article} filtres circulaires (photos 16 et 17). Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D. (photo 18). Ce réservoir est rempli à la main et ^{Articles} m'a expliqué que ceci constituait la seule source de poussière dans l'entreprise, étant donné le transfert des boîtes directement dans le réservoir. La poudre utilisée est la même que celle qui est utilisé pour peindre les voitures (annexe 2).

Le four à impression céramique qui était en utilisation lors de l'inspection, Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

Une hotte est située à l'entrée du four. Le four a déjà été utilisé pour brûler des étiquettes sur les bouteilles, une hotte supplémentaire a été installée, mais cette utilisation est révolue.

Tous les équipements nécessitant une cheminée en sont équipés d'une, par contre monsieur ^{Articles 23-24 de la L.A.D.} n'était pas au courant des questions techniques concernant la vitesse d'évacuation ou la hauteur de la cheminée, par exemple. À l'extérieur du bâtiment on peut noter la présence de 3 cheminées sur le toit, dont une de plus de 5 mètres (photo 27).

Le plaignant a indiqué dans sa plainte que des traces de poudre se retrouvaient sur les voitures. Lors de l'inspection aucune trace de poudre n'a été observée autant à l'extérieur du bâtiment que sur les voitures.

Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix L1. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 2009-03-27 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 1, 2, 7, 10, 13, 14 et 19 qui ont été éclaircies, des photos 1, 3, 9, 10, 12, 14, 16, 18, 19 et 20 qui ont été retournées pour en faciliter la lecture. Du texte a été ajouté sur les photos 12, 18 et 27. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

CONCLUSION

L'entreprise est en activité sans certificat d'autorisation depuis 2004.
 Des drains non obstrués sont présents dans l'aire d'entreposage des barils de matières dangereuses résiduelles qui n'ont pas de cuvette.
 L'entreprise possède des cheminées d'évacuations sur le toit mais de l'information est manquante à savoir si elles sont conformes à leurs activités.

RECOMMANDATION

Je recommande l'envoi d'une lettre informant l'entreprise :

- Qu'elle doit faire une demande de certificat d'autorisation au près du ministère selon l'article 22 de la *loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) : Exploitation d'une usine de recouvrement de contenant et de sérigraphie sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation du ministre.
- Que l'entreposage des matières dangereuses résiduelles n'est pas conforme selon l'article 35 du *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.15.2) : Présence d'un drain dans un endroit où est entreposée une matière dangereuse résiduelle (barils de solvant et peinture) qui n'est pas obturé hermétiquement en tout temps ou qui n'est pas relié à un système pouvant assurer la récupération de la matière.

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

J'ai informé le plaignant du déroulement du dossier le 8 avril 2009, par courriel.

VÉRIFICATION

Inspecté par : Marie-Claude Daigneault-April <i>Marie-Claude Daigneault</i>	Date : 2009-04-14
Vérifié par : <i>[Signature]</i>	Date : 2009-04-15

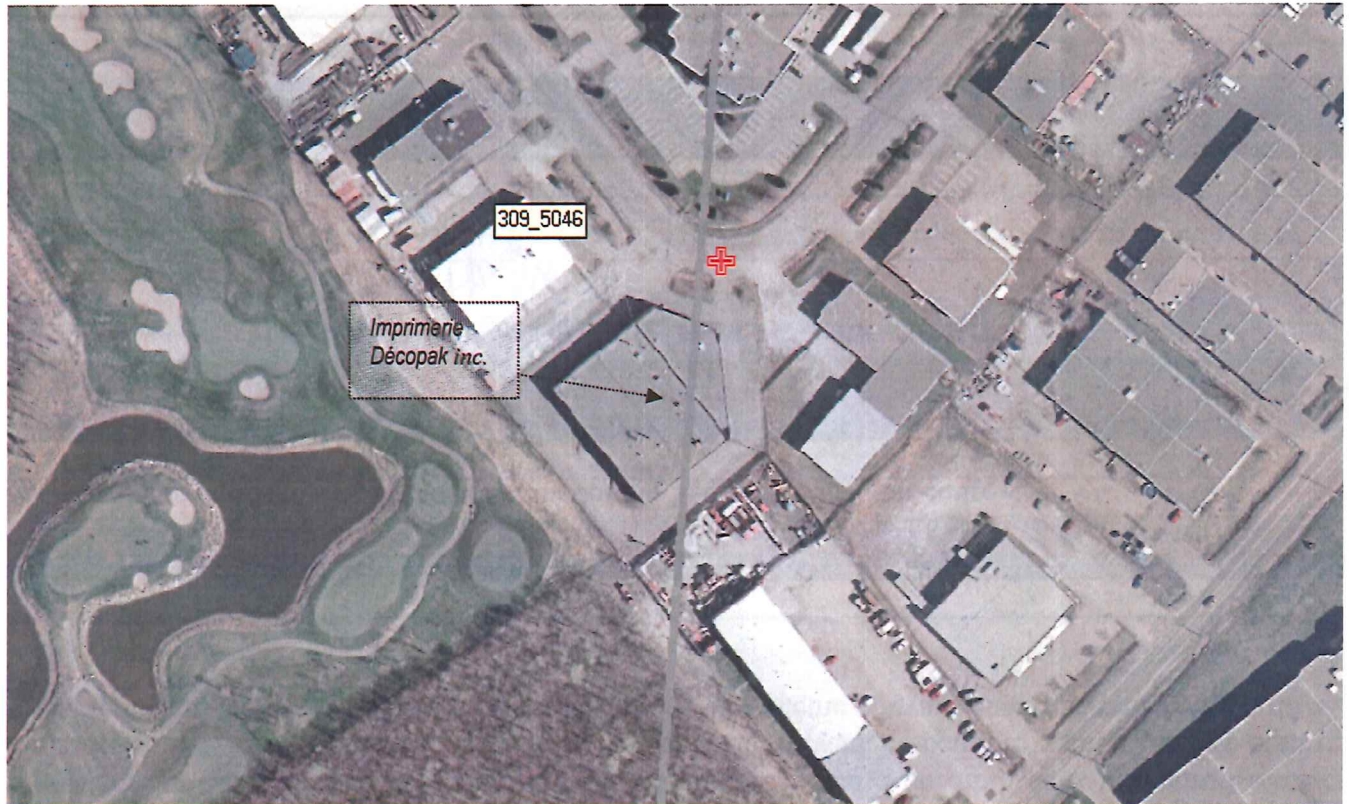
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE

IDENTIFICATION : Imprimeries Décopak inc.

1450, rue Joliot-Curie Boucherville

Description : Emplacement de l'industrie.



Champ Valeur

Producteur CMM

Statut Actuelle

Année 2007

Échelle approximative 1/8 000

Nom orthophoto 309_5046

Zone 8

Résolution en mètre 0.125

PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimeries Décopak inc.

Description : Ensemble des photos présent lors de l'inspection.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 1
Réf. Numérique : 015
Date : 2009-03-26

Produits utilisés pour nettoyer les écrans de soies (solvants).

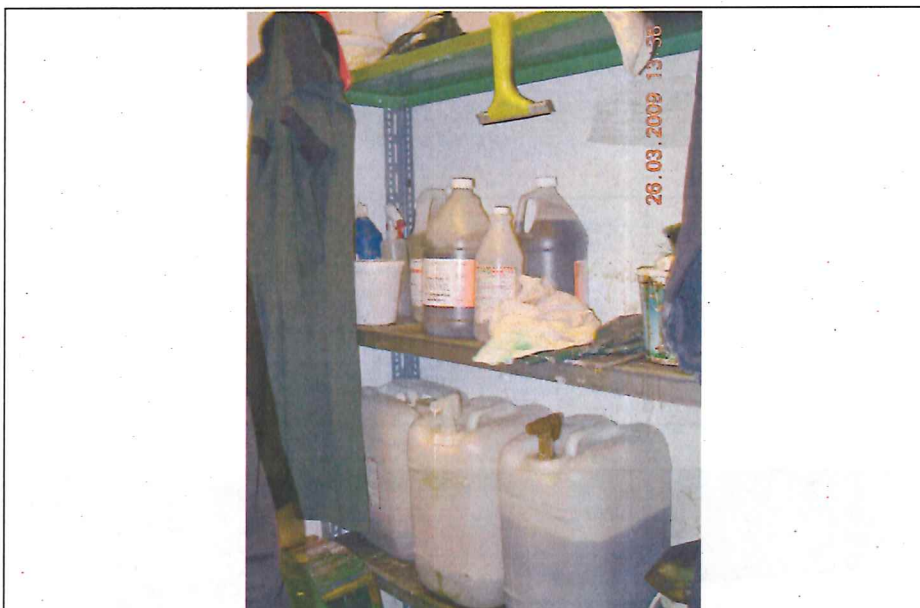


Photo # : 2
Réf. Numérique : 016
Date : 2009-03-26

Écrans de soies entreposés.



Photo # : 3
Réf. Numérique : 017
Date : 2009-03-26

Entreposage des peintures utilisées pour la sérigraphie.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 4

Réf. Numérique : 018

Date : 2009-03-26

Entreposage des peintures utilisées pour la sérigraphie.



Photo # : 5

Réf. Numérique : 019

Date : 2009-03-26

Chambre à peinture utilisée pour les essais d'enduits à la peinture sur les bouteilles.



Photo # : 6

Réf. Numérique : 020

Date : 2009-03-26

Entreposage des solvants usés et de la peinture usée.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.
1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 7
Réf. Numérique : 021
Date : 2009-03-26

Drain de plancher.



Photo # : 8
Réf. Numérique : 024
Date : 2009-03-26

Drain à l'extérieur, dans
l'aire de débarquement des
marchandises (refoulement
lors de pluie).



Photo # : 9
Réf. Numérique : 023
Date : 2009-03-26

Drain dans l'usine.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 10
Réf. Numérique : 024
Date : 2009-03-26

Cheminées d'évacuations
des lignes de production.



Photo # : 11
Réf. Numérique : 025
Date : 2009-03-26

Ligne de production
d'enduits à la peinture
(chambre à peinture).

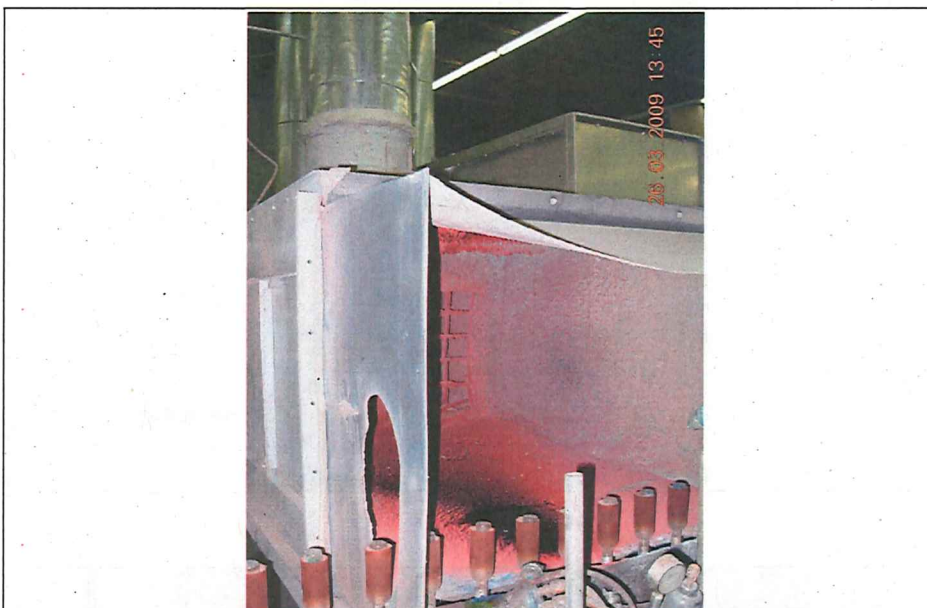
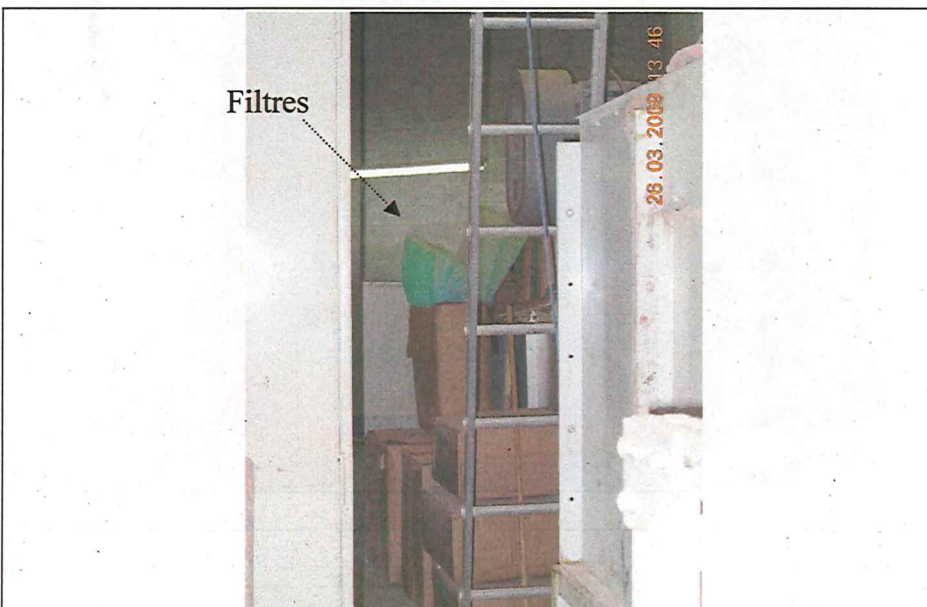


Photo # : 12
Réf. Numérique : 026
Date : 2009-03-26

Filtres pour les lignes de
productions d'enduits à la
peinture.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.
1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 13
Réf. Numérique : 027
Date : 2009-03-26

Intérieur de la chambre à peinture.

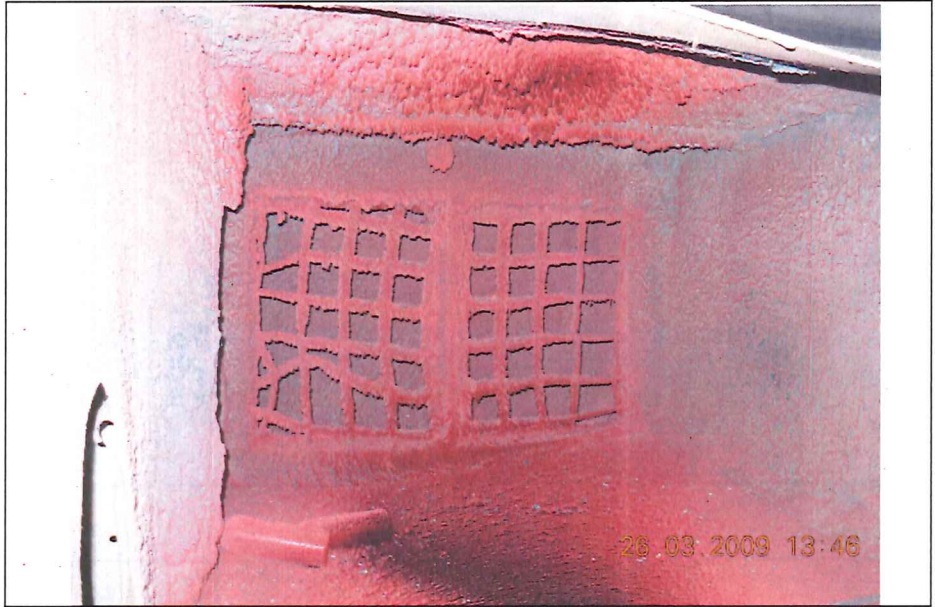


Photo # : 14
Réf. Numérique : 028
Date : 2009-03-26

Cheminée d'évacuation pour la ligne de production d'enduits à la peinture.

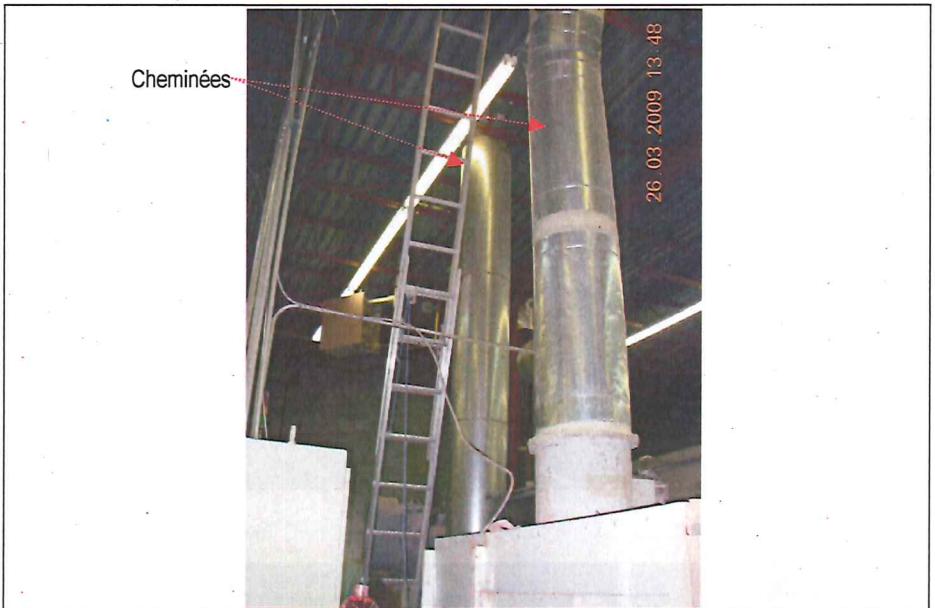


Photo # : 15
Réf. Numérique : 029
Date : 2009-03-26

Cheminée d'évacuation



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.
1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 16
Réf. Numérique : 030
Date : 2009-03-26

Filtres utilisés pour la ligne de production de givrage à la poudre.



Photo # : 17
Réf. Numérique : 032
Date : 2009-03-26

Ligne de production pour le givrage à la poudre.

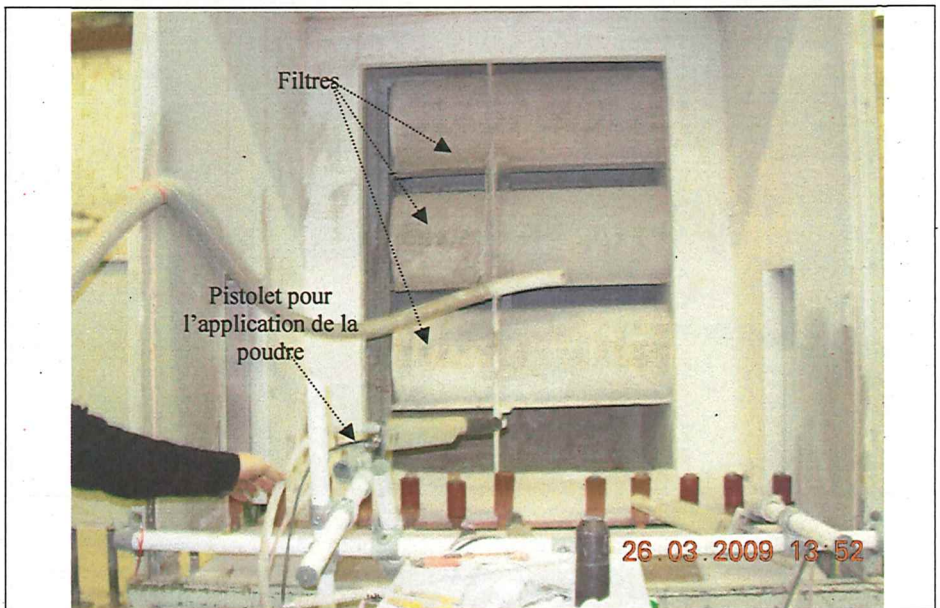
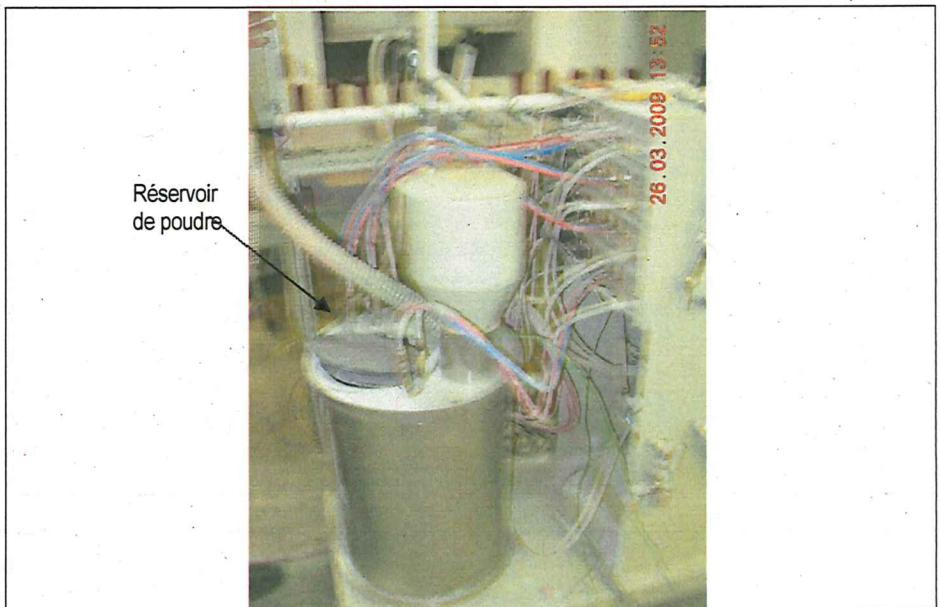


Photo # : 18
Réf. Numérique : 033
Date : 2009-03-26

Réservoir de poudre pour la ligne de production de givrage.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 19
Réf. Numérique : 034
Date : 2009-03-26

Étiquette des boîtes de poudre utilisée pour faire le givrage.

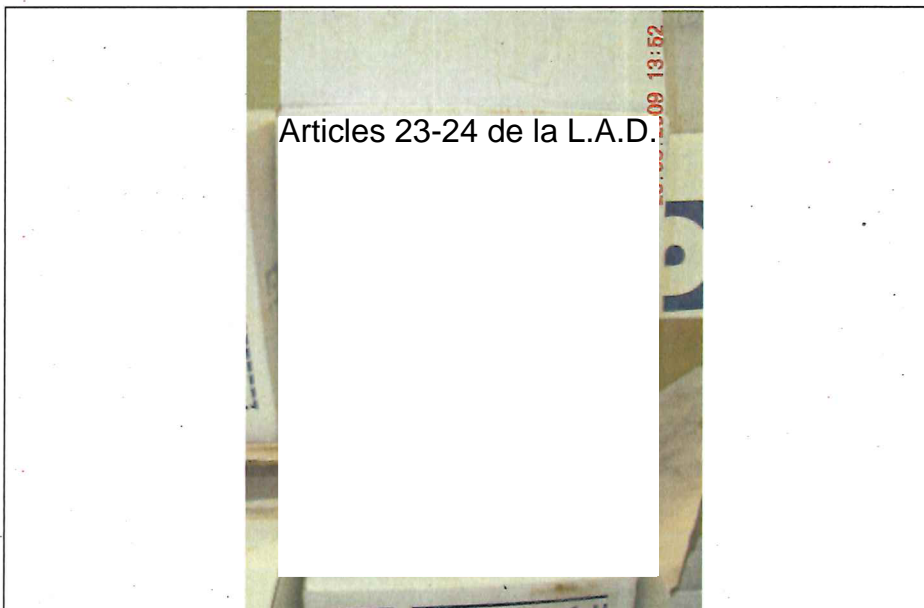


Photo # : 20
Réf. Numérique : 035
Date : 2009-03-26

Sortie du four à impression céramique.



Photo # : 21
Réf. Numérique : 036
Date : 2009-03-26

Hotte du four à impression céramique.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 22
Réf. Numérique : 037
Date : 2009-03-26

Entrée du four à impression
céramique.

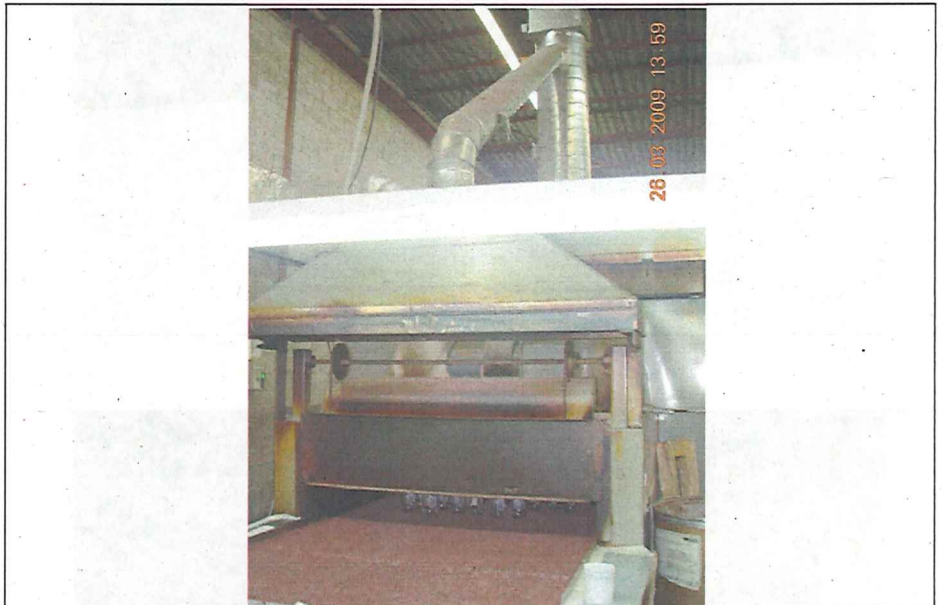


Photo # : 23
Réf. Numérique : 040
Date : 2009-03-26

Échantillons des produits
finis de *Imprimerie*
Décopak inc.



Photo # : 24
Réf. Numérique : 041
Date : 2009-03-26

Enseigne de *Imprimerie*
Décopak inc.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 25
Réf. Numérique : 042
Date : 2009-03-26

Conteneur pour écran de soies désuètes.



Photo # : 26
Réf. Numérique : 043
Date : 2009-03-26

Cheminée sur le toit de l'entreprise.



Photo # : 27
Réf. Numérique : 044
Date : 2009-03-26

Cheminée sur le toit de l'entreprise.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Imprimerie Décopak inc.

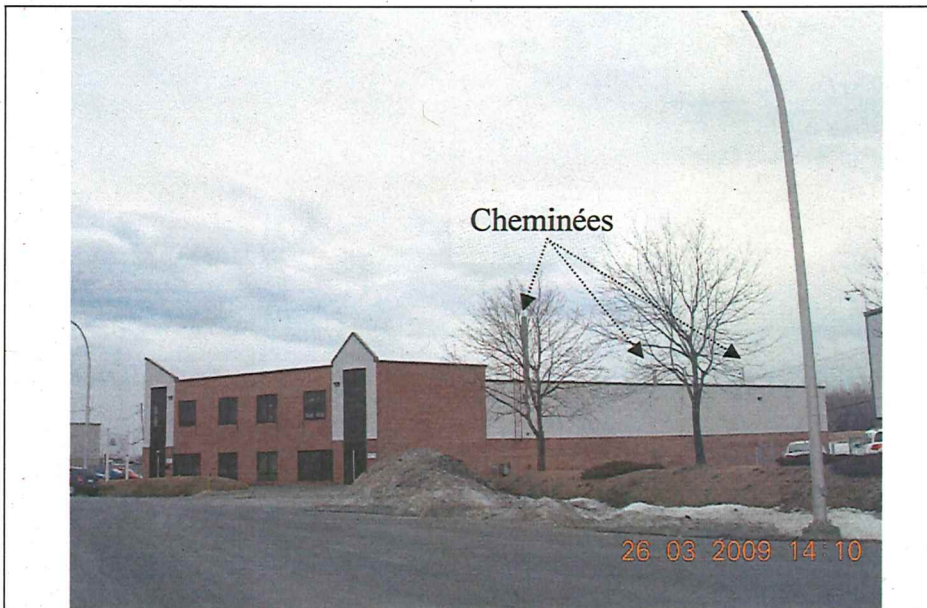
1450, Joliot-Curie Boucherville

Photo # : 28

Réf. Numérique : 045

Date : 2009-03-26

*Imprimerie Décopak inc. et
ses cheminées.*



Annexe 1

Marcotte, Michelle

De: Marcotte, Michelle
Envoyé: 9 mars 2009 12:10
À: Articles 53-54 de la L.A.D.
Objet: TR : **Decopak Boucherville polution**

Articles 53-54 de la L.A.D.

Bonjour

J'ai reçu votre plainte du 6 mars relativement aux activités de la compagnie Decopak. J'ai demandé à Mme Marie-Claude Daigneault-April, technicienne au service industriel, de donner suite à votre demande. Elle fera une inspection des lieux d'ici **au 3 avril** et elle vous contactera après l'inspection.

Pour toute information concernant ce dossier vous pouvez rejoindre Mme Daigneault-April au 450-928-7607 poste 272.

Espérant le tout conforme à vos attentes.

Michelle Marcotte, chef d'équipe
Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoine, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 293
michelle.marcotte@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

Articles 53-54 de la L.A.D.

Envoyé : 6 mars 2009 13:10
À : Internet DR16
Objet : Decopak Boucherville polution

Bonjour,

Articles 53-54 de la L.A.D.

J'ai appris que sur leurs installations de **givrage (une poudre appliquée sur des bouteilles de verre)** ne contiennent **aucun filtre de polution ni de bruleurs**. Les résidues de poudres s'envolent dans les airs et retombent sur les voitures. Les produits sont hautement toxique (marqué sur les gallons). L'opérateur m'a expliqué que le système n'est pas conforme et qu'il y polution. Les filtres coûtent chers et sont difficile à nettoyer, c'est pour ça que le patron les a fait enlever. Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Je vous dois de l'écrire car ce problème me tracasse depuis un certain temps.
Je préfère rester anonyme.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Donnez l'apparence que vous voulez à votre fenêtre Messenger. Exprimez-vous!

Annexe 2



Drylac[®]

Powder Coatings

SHAM 392 M

Finish Gloss Quality

Contents are made in Canada
Contenu fabriqué au Canada

Electrostatic & Tribo

Batch number 134/XXX-2



134/XXX-2 25 KG



SHAM 392

Cool and dry storage (max. 20°C).
Lead and Cadmium free.
Curing: 20 min 120°C.

Entreposage au frais et sec (max. 20°C).
Sans Plomb et Cadmium.
Cuisson: 20 min 120°C.

Color

Product contains: methanol, cresol (mix)

Harmful by inhalation. Toxic in contact with skin and if swallowed. Causes burns.

Keep container tightly closed and in a well-ventilated place. Keep away from sources of ignition - No smoking. In case of contact with eyes, rinse immediately with plenty of water and seek medical advice. Wear suitable protective clothing, gloves and eye/face protection.



Le produit contient: méthanol, crésol (mix)

Nocif par inhalation. Toxique par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures.



Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.



See material safety data sheet for product
Voir fiche signalétique

TIGER DRYLAC CANADA INC.

25 kg

Order number

325635321



325635321

Additional text

TIGER DRYLAC CANADA INC

110 Southgate Drive
Guelph, Ontario N1G4P5
Tel. (519) 766-4781, Fax: (519) 766-4787
email: info@tigerdrylac.on.ca

Articles 23-24 de la L.A.D.

Annexe 3



2009-03-06
H:21:07:04

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1 ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1140884918 NOM: IMPRIMERIE DÉCOPAK INC.

IMMATRICULATION : 1994-08-03
FORMATION : 1986-12-16 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2008-04-17 2007 DEMANDE DISS/LIQ EN COURS: NON
MAJ ÉTAT INFO : 2007-10-12 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 26 ET 49
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 1994-08-03
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 1450, JOLIOT-CURIE CODE POSTAL: J4B 7L9
BOUCHERVILLE (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

2819 SÉRIGRAPHIE SUR CONTENANTS

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE : MAURICE LASRY (AVOCAT)
ADRESSE : 300, LÉO PARISEAU, BUR. 2000 CODE POSTAL: H2X 4B3
MONTRÉAL (QUÉBEC)

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON	CODE POSTAL	DÉTAIL PERSONNE
NOM ET ADRESSE		
=====	=====	=====
GESTION SALMINA INC.		ACTIONNAIRE
		ACTIONNAIRE MAJORITA
1450, RUE JOLIOT-CURIE	J4B 7L9	
BOUCHERVILLE (QUÉBEC)		

BARCHECHATH, CHARLES ADMINISTRATEUR

PRÉSIDENT SECRÉTAIRE

7506, CHEMIN WAVELL
MONTRÉAL (QUÉBEC)

H4W 1L7

NOMS DE L'ASSUJETTI
=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI =====	DATE DÉBUT =====	DATE FIN =====	STATUT =====
IMPRIMERIE DÉCOPAK INC.	1987-03-01		EN VIGUEUR

DOCUMENTS EN TRAITEMENT
=====

NOM DU DOCUMENT =====	STATUT =====
ANNUELLE 2008	EN TRAITEMENT

DOCUMENTS MICROFILMÉS
=====

TYPE DOCUMENTS =====	DATE =====	CAST =====	IMAGE =====
707E ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2007	2008-04-17	0	000
32 CERTIFICAT DE MODIFICATION (PARTIE 1A)	2008-02-14	7757	9 068
706 ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2006	2007-03-29	7239	5 013
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2006-06-20	6873	8 018
105 DÉCLARATION ANNUELLE 2005	2005-10-25	6490	50 031
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2005-10-03	6558	3 012
104 DÉCLARATION ANNUELLE 2004	2005-01-18	6171	55 042
103 DÉCLARATION ANNUELLE 2003	2003-11-14	5734	2 025
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2003-05-21	5535	38 048
102 DÉCLARATION ANNUELLE 2002	2002-10-31	5295	6 004
101 DÉCLARATION ANNUELLE 2001	2001-10-24	4926	53 015
100 DÉCLARATION ANNUELLE 2000	2000-10-05	4559	17 010
199 DÉCLARATION ANNUELLE 1999	1999-10-20	4229	6 024
198 DÉCLARATION ANNUELLE 1998	1998-10-07	3643	6 025
197 DÉCLARATION ANNUELLE 1997	1997-11-25	3343	52 047
196 DÉCLARATION ANNUELLE 1996	1996-11-25	3040	10 036
195 DÉCLARATION ANNUELLE 1995	1995-11-06	2761	18 005
40 DÉCLARATION INITIALE	1995-08-04	2707	20 034
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	1995-06-22	2683	32 050
37 AVIS RELATIF COMPOSITION CONSEIL ADMINISTRATION	1994-08-03	4025	13 019
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	1994-08-03	2559	12 075

AUTRES NOMS

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
SURPLUS B & C	2003-05-21		EN VIGUEUR